

Mais M. Chanut a reçu en janvier un courrier du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) lui signifiant un retrait d'emploi à l'école de Saint-Maurice pour la rentrée 2020.

Mme Giraud exprime à nouveau son inquiétude par rapport à cette situation : une fermeture de classe en 2020 impliquerait que l'ensemble des niveaux soient groupés en 3 classes au lieu de 4, ce qui aurait comme conséquence 3 ou 4 niveaux par classe, une moyenne de 27-28 élèves par classe ce qui rend les conditions d'apprentissage beaucoup plus délicates.

Le nombre de naissances sur St-Maurice en 2018 est de 8 mais 4 enfants ne pourraient pas rentrer en septembre 2020 (nés entre septembre et décembre 2018). Mme Giraud n'a pour l'instant pas étudié les naissances en 2018 sur les communes de Châteauneuf, Tancon ainsi que les naissances des frères et sœurs d'élèves actuellement scolarisés à St-Maurice.

Pour Tancon, qui n'a pas reçu ce type de courrier, le RPI n'est pas une solution puisque cela n'empêchera pas une fermeture de classe. Les parents ne souhaitent pas non plus de RPI car il ne solutionne pas le problème. Ils souhaitent que les maires s'emparent de ce problème en mettant en avant les effectifs. Ils se mobiliseront l'année prochaine pour mener d'éventuelles actions.

Le conseil d'école trouve regrettable que nous nous dirigeons vers des grands groupes scolaires regroupant éventuellement les écoles et les collèges.

### QUESTIONS DIVERSES

- Heure d'arrivée à l'école : quotidiennement, sans exception, une ou des familles arrivent en retard. Mme Giraud rappelle qu'elle doit être présente dans sa classe à 9h et que quand elle reste au portail jusqu'à 9h05 pour attendre les retardataires, c'est un temps où ses élèves sont seuls en classe et peu productifs. Le conseil d'école suggère de faire passer un mot spécifique dans les cahiers à ce sujet et éventuellement de recevoir les parents retardataires.
- M Chanut a rencontré la municipalité de Saint-Edmond afin d'évoquer la participation financière aux frais de scolarité : sur 43 enfants de St-Edmond scolarisés, 11 le sont à St-Maurice. Les autres vont à St-Denis de Cabane, commune qui a une convention avec St-Edmond ou à Charlieu. La municipalité de St-Edmond souhaiterait intégrer le conseil d'école. Mme Giraud se renseigne de la faisabilité de cette demande. A priori, la convention établie entre les communes de St-Edmond et de St-Denis de Cabane n'oblige pas les enfants à aller à St-Denis de Cabane. Le conseil d'école envisage donc de convier les familles de St-Edmond des enfants nés en 2017 à la soirée d'accueil des futurs élèves du 12 avril. Il est suggéré de mettre le lien vers le blog pour que les familles puissent avoir une idée de ce qui se fait à St-Maurice.
- Rappel de la date du conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre : mardi 25 juin à 19h.

La séance est levée à 20h45.

La présidente de séance S. Giraud



La secrétaire de séance A. Pires De Sa

